

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juillet 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/07/08

Date de la convocation	10/07/2017
	<u>Votes</u> : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BIROUSTE Pascal, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ALAMBERT Elie à Monsieur JAURION Léon
- Monsieur BALLESTER Christian à Monsieur VALERO Claude
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Monsieur SEBASTIAN David
- Madame BORGNAT Géraldine à Madame RICARD Christine
- Madame GAVINET Isabelle à Madame ARNAUD Pierrette

Objet : Protocole de prêt de matériel entre les polices municipales des communes de Lodève, Clermont l'Hérault et Paulhan - Adoption

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-08-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de recourir à des contrôles de vitesse sur la commune.

A ce titre, il convient de conclure un protocole de prêt de matériel entre les polices municipales de Lodève, Clermont l'Hérault afin de fixer toutes les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ce protocole.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de protocole entre les polices municipales de Lodève et de Clermont l'Hérault.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le protocole de prêt de matériel entre les polices municipales des communes de Lodève et Clermont,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le présent protocole et à accomplir toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-08-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017